

apres divorce y a t il un recours pour répartir les dettes

Par sylvain71, le 19/09/2011 à 17:07

Bonjour aprés mon divorce, je precise qu'auparavant nous disposions d'un compte commun. y a t il des recours afin de repartir les consequentes dettes (voiture, vie quotidiennne...) laisser par ma mon ex conjointe? a ma charge aujourd'hui.

plus de 50 % de ma paye par mois...

cordialement

Par youris, le 20/09/2011 à 15:40

bjr,

est-ce que cela n'a pas été prévu lors de votre divorce ?

BJR